

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

CANTON DE CHANGE

COMMUNE DE

SAINT MARS D'OUTILLÉ

AVIS D'ENQUÊTE

Par délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2021 et l'arrêté municipal n° 2021/47 en date du 19 juillet 2021, Monsieur le Maire de Saint Mars d'Outillé, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à une modification, par simple échange de terrains, du tracé du chemin communal dit « Chemin de la Commune ».

A cet effet, Monsieur Gilles FROSTIN, commissaire enquêteur a été désigné par le Conseil Municipal. L'enquête publique se déroulera à la mairie du 6 septembre 2021 au 21 septembre 2021 aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Le Commissaire enquêteur sera présent en mairie à l'ouverture de l'enquête (lundi 6 septembre 2021 de 09h00 à 10h00) et à la clôture de l'enquête (mardi 21 septembre 2021 de 16h30 à 17h30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur procédera à la clôture de celle-ci et dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture, transmettra à Monsieur le Maire le dossier et le registre d'enquête accompagnés de ses conclusions motivées.

A Saint Mars d'Outillé,
Le 26 juillet 2021

Le Maire,
Laurent TAUPIN

